CHALLENGES CORPORATIFS 2026

Ville de Castres

FUTSAL

SOMMAIRE

I. PARTICIPATION AU CHALLENGE

II. REGLEMENT DU FUTSAL

III. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

1) Organisation
2) Récompenses

IV. FICHE D'INSCRIPTION FUTSAL

I. PARTICIPATION AU CHALLENGE

- Le Challenge est organisé par l'Office Municipal d'Education Physique et des Sports de Castres (OMEPS). Il est réservé aux entreprises, corporations, mouvements de jeunesse, et aux associations sportives d'entreprise de la Ville de Castres.

- Les entreprises engagées devront présenter une équipe composée de **14 à 16 joueurs maximum**, pouvant prendre part au Challenge.

- Les équipes engagées doivent être formées de joueurs faisant totalement partie de l'entreprise. Chaque entreprise peut inscrire **8 joueurs au maximum** sur la feuille de match.

- Deux entreprises de Castres à effectif réduit peuvent s'associer à condition qu'elles ne présentent qu'une seule équipe.

- 1 joueur extérieur à l'entreprise peut faire partie de l'équipe

- Chacune des équipes sera créditée d'une seule et unique possibilité de report. En cas d'indisponibilité supplémentaire l'équipe sera déclarée forfait avec attribution de la victoire à l'équipe présente.

- Tous les matchs se dérouleront dans un bon esprit sportif.

- Merci de respecter les arbitres, sous peine de disqualification.

- Un trophée sera attribué pour un an au vainqueur du tournoi.

- Les ballons, sifflets, et carte d'accès aux gymnases seront mis à disposition par l'OMEPS. Ils seront à récupérer à l'OMEPS – Domaine de Gourjade – 81100 CASTRES ;

- Pas de prêt de chasubles

- Aucun créneau ne sera disponible pour les entraînements

- Les matchs se déroulent le lundi ou le mercredi entre 20h et 22h au gymnase de la Borde Basse à Castres

Pièces à fournir suite à l'inscription de votre entreprise :

- **Le responsable d'équipe devra prévenir chaque participant de souscrire une responsabilité civile et une responsabilité individuelle accident.**

- **Fournir un certificat médical pour chaque joueur de non contre-indication à la pratique du futsal ou licence FFF.**
  ATTENTION : PAS DE QUESTIONNAIRE DE SANTE CETTE ANNEE. CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE CAR IL EST VALABLE SEULEMENT 1AN POUR LES MAJEURS !

- **Ramener directement à l'OMEPS ou par retour de mail la fiche d'inscription nominative pour l'activité Futsal avec les noms des joueurs inscrits. (elle vous sera envoyée suite à la validation de l'inscription de votre entreprise)**

- **Attestation d'emploi signée par l'employeur (elle vous sera envoyée suite à la validation de l'inscription de votre entreprise)**

- **100€ de participation** par équipe engagée.

Ces pièces sont à retourner avant le 14/12/2025.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Il est conseillé aux responsables Corpos des deux entreprises de se contacter un jour avant la rencontre afin d'assurer sa tenue.

II. REGLEMENT DU FUTSAL

- **Les équipes sont constituées de 4 joueurs de champs et d'un gardien de but.**

- **Les remplaçants sont au nombre de 3 maximum.**

- Durée des matchs : **2x10 minutes**

Attribution des points :

- Victoire : 3 points
- Match nul : 1 point
- Défaite : 0 point

Lois du jeu :

- Un but est valable uniquement à partir du camp adverse et non de son propre camp.
- Suppression totale du hors-jeu.
- Le gardien de but a pour obligation de relancer le ballon à la main et ne peut marquer directement.
- Les touches se jouent toutes au pied. Il ne peut cependant pas y avoir un but marqué directement sur une touche.
- Tous les coups-francs sont directs.
- Tacles strictement interdits.

Situation de fautes :

- Toucher le ballon de la main de façon volontaire.
- Anéantissement nette d'une occasion de but.
- Tenir, bousculer, crocheter son adversaire.

Exclusion d'un joueur :

- Non-respect de l'arbitre, partenaire, ou adversaire.
- Excès d'engagement, jeu dangereux (**tacles interdits**).

III. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

1) ORGANISATION

1° : Phase de poule

Toutes les équipes s'affrontent sur la base d'un championnat unique avec des matchs aller.

Un classement final sera établi à l'issu de cette première phase (prise en compte du goal average particulier).

2° : Phases finales – « Play-off »

En fonction des résultats précédents, l'OMEPS organisera des **phases finales à élimination directe** et des matchs de classement pour les équipes éliminées lors des tours précédents.

L'arbitrage des rencontres sera assuré par un arbitre neutre désigné par l'OMEPS parmi les équipes engagées.

A noter que pour cette partie de la compétition, la durée des rencontres sera de 2x12 minutes et 2x15 pour la finale.

En cas d'égalité, les deux équipes se départageront lors d'une séance de tirs aux buts où 3 tireurs seront d'abord désignés.

IMPORTANT :

Les feuilles de matchs devront être complétées par les équipes et envoyées par le responsable Corpo de l'entreprise dès le lendemain matin.

La feuille de match comprend :

- La composition des équipes
- Le score du match
- La signature de l'arbitre du match

2) RECOMPENSES

La dernière soirée sera dédiée à la finale et à la remise des récompenses à savoir :

- Le vainqueur du tournoi
- L'équipe ayant le meilleur « Esprit Corpo » (assiduité, arbitrage, fair-play…)

Fiche d'inscription challenge corporatif FUTSAL 2026

Entreprise :……

Responsable du challenge corpo FUTSAL :

- Nom :……
- Prénom :……
- Téléphone :……
- Mail :……

Nombre de joueurs (min 8, max 16) :……

☐ Je souhaite faire une entente avec une autre entreprise car je n'ai pas assez de joueurs.

☐ Je souhaite être partenaire du challenge corpo FUTSAL 2026 et accepte être contacté par l'OMEPS pour définir les modalités de partenariat.

La fiche d'inscription nominative vous sera envoyée à l'adresse mail renseignée ci-dessus.

Coordonnées de facturation :

Adresse :……

Code postal :……

Ville :……

OMEPS

OFFICE MUNICIPAL
EDUCATION PHYSIQUE
ET DES SPORTS

castres
Tarn-France

Domaine de Gourjade – Route de Roquecourbe – 81 100 CASTRES

Pour toute demande de renseignements :

05.63.59.26.09

contact@omeps-castres.fr

www.omeps-castres.fr

« Omeps Castres »